

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 82 (1953)

Heft: 10

Rubrik: Un cas difficile

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un cas difficile

Gilbert était âgé de 16 ans lorsque je le connus. Petit, légèrement difforme, timide, méfiant, asthmatique. Intelligent, il ne pouvait écrire aucune phrase sans faute ; en arithmétique, ses connaissances étaient nulles, car il avait passé sa scolarité dans des sanatoria.

Il fallait tout de même qu'il apprît quelque chose. Il désirait devenir menuisier. Comme l'expérience vaut tous les discours, j'adressai Gilbert à un Directeur d'établissement, afin qu'il pût travailler un jour dans l'atelier de menuiserie. Ce que j'attendais se produisit : au bout de deux heures, il fallut coucher Gilbert car, ayant respiré l'air poussiéreux de la menuiserie, il ne retrouvait plus son souffle.

Deviendrait-il horloger ? Il était adroit de ses mains ; ses yeux me paraissaient excellents. Mais le pauvre garçon n'avait pas les connaissances scolaires qui sont exigées pour un apprentissage systématique. Pendant de longues années, on n'avait vu en lui que « l'asthmatique » et tout le reste avait été négligé. Sans un caractère bien trempé, une âme ferme, il aurait été littéralement détruit.

Avec l'aide de quelques amis compréhensifs, je plaçai Gilbert dans une fabrique d'horlogerie où il put bientôt gagner son pain. Le travail qu'il accomplissait n'était pas très intéressant et son salaire n'avait rien de princier. Mais l'argent qu'il gagnait suffisait à son entretien. Au reste, Gilbert devait régulièrement interrompre son travail pendant des jours, voire des semaines. En admirant son courage, je regrettais le temps perdu pendant sa scolarité ! Une bonne formation lui eût assuré une tout autre existence.

Conclusion ? La création de homes scolaires pour enfants asthmatiques est une nécessité. Tous les remèdes ne servent à rien si l'on ne vient pas en aide au jeune asthmatique de manière plus positive, en le préparant à remplir sa mission ici-bas.

Pro Juventute voue cette année une sollicitude particulière à de tels cas. Voilà une tâche ajoutée à tant d'autres ! Vous y penserez quand vous on offrira les timbres et les cartes de la fondation.